

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

CANTON DE PONTOISE - COMMUNE DE NEUILLY EN VEXIN

2023-05

ARRIVÉ LE

1 7 MARS 2023

Extrait du registre des délibérations

Le 10 mars 2023.

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence VAL D'OISE

M. Jérôme OLIVIER, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents :

Mmes: Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE;

MM.: Antonio DA COSTA, Jérôme OLIVIER, Benoît COQUILLARD, Philippe CAPRON, Frédéric **MARCHAND**

était absente mais a donné pouvoir : Marion LIPAROTI qui a donné pouvoir à Jérôme OLIVIER ;

Était absente : Laurence ROCHAS

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h40.

DELIBERATION SUR L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE MULTISPORTS AVEC AGORESPACE

Le Maire informe les membres du Conseil qu'il est possible de demander une subvention auprès de la région (55%) et de l'agence nationale des sports (25 %) pour un projet d'aménagement d'un équipement multisports.

Le reste à charge pour la commune, après la prise en compte des subventions sera de 30 610 €

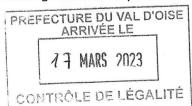
Projets	montant HT	TVA	Montant TTC	Débit	Crédit
Devis Agorespace	72 625€	14 525€	87 150€	87 150,00€	
AMO - Intégrale Environnemen	t 3 900 €	780 €	4 680 €	4 680,00 €	
Subvention Agence Nationale					
du sport	76 525€		25%		19 131,25 €
Subvention région IDF	76 525€		55%		42 088,75 €
Resta à charge de la commune FECTURE DU VAL D'OISE					30 610,00 €
1112				91 830,00€	91 830,00 €
	17 MARS 2023 ARRIVEE			FCTVA à venir	12 856,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire l'aménagement de l'espace multisports avec AGORESPACE et demande à Monsieur le Maire de faire toutes les démarches

Nécessaires à la réalisation de ce projet,

AUTORISE le maire à avancer le projet d'aménagement de l'espace multisport, à signer toutes pièces

relatives à ce dossier.



1 sur 2



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

2023-05

CANTON DE PONTOISE - COMMUNE DE NEUILLY EN VEXIN

La délibération n° 2023-05 est soumise au vote et adoptée par 7 voix et une abstention.

Nombre de conseillers En exercice : 9

Présents: 7Votants: 8Pouvoirs: 1Absents: 1

DIT que la présente délibération sera transmise à : Contrôle de Légalité – Sous-préfecture de Pontoise Monsieur le Trésorier public

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Jérôme OLIVIER, Maire

PRÉFECTURE DU VAL DIGISE ARRIVÉE LE 1 7 MARS 2023 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ